

LA DIRECTEUR.RICE DE L' INSPE

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public expérimental UCA n° 233/2020 en date du 21 septembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants au sein du Conseil d'Institut de l'Inspé ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé porte délégation aux Directeur.rice.s de composantes pour la composition des bureaux de vote,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des étudiants au sein du Conseil d'Institut de l'Inspé, qui auront lieu par voie électronique du 22 au 23 octobre 2020, le bureau de vote électronique relatif à l'Inspé est composé comme suit :

Président du bureau de vote : Coralie Fischer
Secrétaire du bureau de vote : France Belleudi
Délégué de la liste FSU :Malvina Pre

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le 13/10/2020

Par déléation,

Madame Catherine BLAYA
Directrice de l'Inspé



COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- intéressé.e.s